



# FÉDÉRATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

ASSOCIATION NATIONALE FONDÉE en 1892 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE en 1898  
CO-FONDATRICE ET MEMBRE DE « SAMARITAN INTERNATIONAL » depuis 1994



« SERVIR »  
LE PRÉSIDENT

## **Lettre Circulaire JMP/FD n° 047.2010 du 8 janvier 2010 :**

à  
Mmes et M. les Administrateurs Fédéraux ;  
Mmes et M. les Présidents de Comités départementaux ;  
Mmes et M. les Présidents des Associations locales ;  
Mmes et M. les Secouristes Français Croix Blanche.

### **Objet :**

## **Appel Général de Candidatures pour l'élection de onze administrateurs fédéraux à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, nos représentants seront appelés à élire une série d'un tiers des administrateurs fédéraux.

La série 2, dont le mandat est renouvelable pour 3 ans en 2010, comprend les sept Administrateurs fédéraux dont les noms suivent par ordre alphabétique :

- COVOTTA Irène, présidente du CD de la Drôme ;
- EMERY Jean-Pierre, président du CD de l'Ain ;
- GILARDEAU Jérôme, président du CD de Charente Maritime, vice-président fédéral ;
- JOULIE Bernard, vice-président du CD du Bas Rhin ;
- LABAT Odette, présidente du CD de Haute Garonne ;
- PFISTER Colette, présidente du CD de Seine Saint Denis, vice-présidente fédérale ;
- PRUDHOMMEAUX Jean-Marie du CD 93, président fédéral.

A cette date, nous ne savons pas encore si tous vont solliciter un nouveau mandat.

En outre, par suite de départ ou de démission, sont vacants à ce jour quatre postes d'administrateurs fédéraux :

- 2 dans la série 1 renouvelable en 2012 ;
- 1 dans la série 2 renouvelable en 2013 ;
- 1 dans la série 3 renouvelable en 2011.

C'est donc 11 administrateurs fédéraux qui sont susceptibles d'être élus à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de Mai 2010, dans la mesure où les candidats obtiendront plus de la moitié des suffrages exprimés.

.../...

Le Conseil d'Administration de la Fédération, dans la mesure où il n'a été constaté aucune incompatibilité avec les statuts et le règlement intérieur, a décidé de lancer le traditionnel appel de candidatures à ces postes dès le mois de janvier 2010.

Dès lors qu'ils répondent aux conditions exigées exposées ci-après dans l'extrait des statuts ou du règlement intérieur, **tous les Secouristes Français Croix Blanche peuvent faire acte de candidature**, sachant que le Bureau fédéral se réunit en général tous les deux mois comme les commissions et que les séances du Conseil d'administration sont trimestrielles. Les frais de déplacement des administrateurs sont remboursés aux intéressés selon un barème arrêté par le Conseil d'administration.

**« Alors, n'attendez pas ! Plus tôt votre candidature nous parviendra, plus tôt elle sera diffusée sur le site fédéral et plus tôt vous aurez des chances de faire valoir vos idées et celles de vos amis sur l'avenir de notre fédération. »**

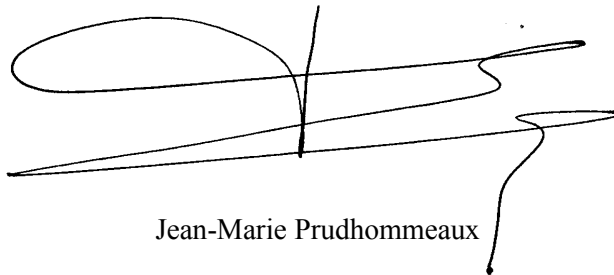
La Fédération des Secouristes Français Croix Blanche arrive à une époque « charnière » de son existence, il convient de remplacer ceux que l'âge ou la maladie éloigne inexorablement d'une participation active aux travaux de représentation, de gestion administrative et financière, des formations et de tenues des dispositifs prévisionnels de secours.

Il en est de même pour les dirigeants des Comités et Associations locales, la sagesse doit nous guider. Le management des femmes et des hommes « Secouristes Français Croix Blanche » nécessite d'être en pleine possession de ses moyens intellectuels et physiques. Sachons nous faire apprécier en préparant notre succession et en devenant de sages conseillers auprès de ceux qui ont pris ou prendront notre relève un jour.

**« Partir à temps est le devoir des sages. »**

Fait à Torcy, le 8 janvier 2010.

Le Président Fédéral,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Jean-Marie Prudhommeaux.

Jean-Marie Prudhommeaux

## **Annexe I**

### **Extrait des Statuts Fédéraux**

#### **II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

##### **ARTICLE 6 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 12 à 24 membres personnes physiques issues des Associations Locales membres des Comités Départementaux.

Ses membres sont élus au scrutin secret pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Seules peuvent être candidates les personnes maîtrisant la langue française, majeures, jouissant de leurs droits civiques, et membres d'une Association Locale depuis deux ans révolus. Leur candidature doit être déposée au secrétariat fédéral au moins 18 jours avant la date de l'Assemblée Générale contre récépissé ou par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats sont élus aux conditions de voix et de quorum de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes, le Conseil d'Administration peut les pourvoir par cooptation.

C'est pour lui une obligation quand le nombre d'administrateurs pourvus est descendu au-dessous du minimum statutaire.

Les mandats des administrateurs ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.

##### **ARTICLE 10 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres de la Fédération et des membres du Conseil d'Administration. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou par une personne spécialement habilitée à cet effet.

Les personnes physiques membres des Associations Locales participent aux Assemblées Générales sur invitation du président de la Fédération.

Seuls votent à l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration Fédéral ainsi que les représentants des Comités Départementaux et éventuellement Régionaux.

Chaque participant à l'Assemblée Générale en qualité de votant dispose d'une voix à l'exception des présidents de Comités Départementaux dont le représentant muni d'un pouvoir spécial à cet effet dispose d'un nombre de voix qui varie en fonction du nombre de membres personnes physiques des Associations Locales qu'ils représentent, à savoir :

De 4 à 10 membres :	1 voix
De 11 à 50 membres :	2 voix
De 51 à 150 membres :	3 voix
De 151 à 300 membres :	4 voix

Au-delà, 1 voix supplémentaire par tranche de 150 membres.

Par exception, lorsqu'un Comité Départemental n'est composé que de personnes physiques, le nombre de voix dont il dispose est déterminé en fonction du nombre de ses adhérents directs.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Une même personne ne peut détenir que deux pouvoirs en plus du sien. Un pouvoir comprend la totalité des voix qui y sont attachées.

## **Annexe II**

### ***Extraits du Règlement Intérieur Fédéral***

#### **VI - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le vote au bulletin secret est obligatoire pour les élections (...) Une commission de vérification des mandats, composée de trois membres désignés par l'Assemblée Générale, issus du comité départemental, procède à la centralisation et au contrôle des pouvoirs.

#### **VIII - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 24 membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans, renouvelables par tiers annuellement.

Pour être élus, ils devront obtenir la majorité simple, être présents le jour de l'élection, sauf absence dûment justifiée et être membre de la Fédération depuis deux ans.

Les membres du Conseil d'Administration qui, sans motif valable, seraient absents lors de plus de trois réunions consécutives, seront automatiquement considérés comme démissionnaires.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit éventuellement, au remplacement par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**\*\*\***

**FICHE DE CANDIDATURE  
au CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*A retourner au secrétariat fédéral avant le 12 avril 2010 à minuit*

NOM :

Prénom :

Date et lieu naissance :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Portable :

e-mail :

Comité d'appartenance :

Fonction dans l'association :

Date d'adhésion à la Fédération :

Candidature nouvelle :  oui  non

Candidat€ sortant€ :  oui  non

Fonction fédérale :  oui  non

si oui, préciser

Fonction départementale :  oui  non

Si oui, préciser

Cotisation 2008 à jour :  oui  non

Cotisation 2009 à jour :  oui  non

Cotisation 2010 à jour :  oui  non

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

Chaque candidat doit être :

- majeur au jour de l'élection,
- jouissant de ses droits civiques et maîtrisant la langue française,
- membre de la Fédération depuis deux ans révolus,
- à jour de sa cotisation,
- bénévole (paragraphe V alinéa B du règlement intérieur fédéral).

**Joindre : la fiche ci-après dûment remplie, une photo d'identité.**

